

La Lettre de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre



Octobre 2014

www.eure-et-loir.gouv.fr
www.centre.gouv.fr

dans votre DEPARTEMENT

EDITORIAL par Nicolas Quillet, préfet d'Eure-et-Loir ; **page 1**

DOSSIER : Bilan de l'opération interministérielle vacances 2014 ; **page 2**

ACTUALITES :

- **Retour en images sur les événements de la rentrée** – Commémoration du centenaire de la guerre 14-18 à la préfecture ; Journée européenne du patrimoine à la préfecture ; Journée de sensibilisation au risque de prostitution ; **page 4**

- **Focus** – Le crédit impôt compétitivité emploi (CICE) dans le département ; **page 7**

EN BREF : Bon à savoir

- **L'agenda** du mois d'octobre ; **page 7**

- **Arrivée/Départ** à la direction départementale des finances publiques ; **page 7**

dans votre RÉGION

DOSSIER :

- **Emploi** - Promouvoir l'emploi des seniors ; **page 8**

ACTUALITES :

- **DREAL** – Nouveau directeur ; **page 9**

- **Palmarès 2014** des jeunes urbanistes ; **page 9**

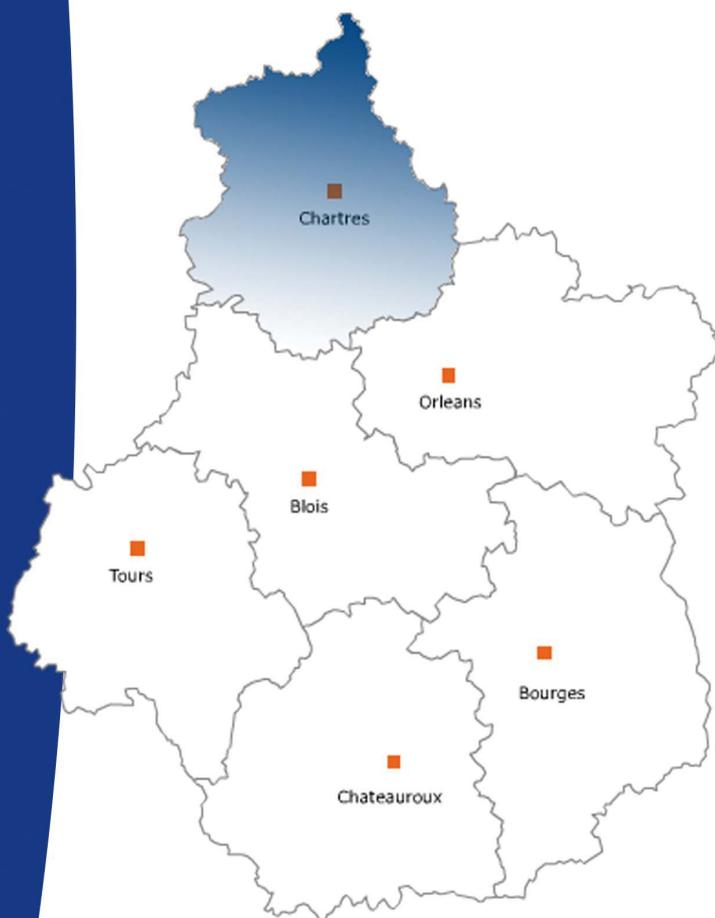
- **Les marchés publics** régionaux mutualisés ; **page 9**

- **Alimentation** – Le comité régional de l'alimentation 2014 ; **page 10**

- **Logement** – Les procédures de demande de logement social en cours de réforme ; **page 11**

- **Achats de l'Etat** – Le dispositif des certificats d'économie d'énergie accessible aux services de l'Etat en région Centre. **page 12**

Sommaire



La Lettre de l'État en Eure-et-Loir et en région Centre – Octobre 2014

Directeur de publication : Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir
Directeur de rédaction : Frédéric CLOWEZ, Directeur de Cabinet
Comité de rédaction et illustrations : Services de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre
Crédits photos : Services de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre

Editorial

La parole à...

Nicolas Quillet, préfet d'Eure-et-Loir.



« Quel rythme !

C'est d'abord, actualité oblige, les nouveaux rythmes scolaires qui ont occupé en cette rentrée toutes les communes du département qui ont une ou des écoles. Tous nos élèves vivent désormais la semaine à 4,5 jours. La mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des temps d'activités périscolaires s'est déroulée sans encombre dans le département et je m'en réjouis vivement !

C'est aussi le rythme des événements qui ont jalonné ce mois de septembre : la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale à la préfecture, les 12, 13 et 14 septembre, qui a rassemblé près de 1200 visiteurs, les journées européennes du patrimoine qui vous ont une nouvelle fois donné l'occasion de découvrir ou redécouvrir le beau patrimoine naturel et culturel du département les 20 et 21 septembre, et bien sûr l'organisation, avec les maires, des élections sénatoriales du 28 septembre dernier.

C'est aussi le rythme de la bataille pour l'emploi qui se poursuit et à laquelle les services de l'Etat entendent continuer à prendre toute leur part à travers les contrats emplois d'avenir, les contrats de génération, les contrats aidés et l'apprentissage.

Plus que jamais, les services de l'Etat dans le département veulent inscrire leur action dans les grands enjeux du moment : la jeunesse, l'emploi mais aussi la sécurité, la réforme territoriale et la politique de la ville.

Chaque service de l'Etat mène ainsi son action, sous mon autorité, dans l'intérêt général et au rythme, nécessairement soutenu, qui convient pour répondre aux attentes de chacun de nos concitoyens ».

EN EURE-ET-LOIR

DOSSIER : Bilan de l'opération interministérielle vacances 2014

M. Pierre Augier de Lajallet,

*Chef du service Sécurité des Produits Industriels,
Protection du Consommateur (SPIPC),*

*à la direction départementale de la cohésion sociale et de
la protection des populations (DDCSPP).*



Chaque année, pendant la saison estivale, plusieurs services de la DDCSPP conjuguent leurs efforts dans le cadre de l'opération interministérielle vacances (OIV). Nous avons interrogé M. Pierre Augier de Lajallet sur l'opération menée cet été et le bilan dressé à l'issue.

1°) Qu'est-ce qu'une OIV ?

“L'OIV signifie Opération Interministérielle Vacances. Elle a lieu **tous les ans, traditionnellement sur la période du 15 juin au 15 septembre** et vise à **valoriser l'offre touristique par la surveillance de la sécurité des personnes et des biens, de la qualité et de la sécurité des produits et des prestations offerts au public**”.

2°) En quoi consiste-t-elle ?

“L'OIV est un dispositif qui consiste à mettre en place des **actions de prévention** mais aussi à mener des **opérations de contrôle**, avec le souci constant d'**assurer la sécurité de tous et la protection de chacun** : vacanciers, jeunes, seniors, consommateurs, baigneurs, sportifs, etc.

Cette opération comporte toujours un axe dans le domaine de la protection animale : opération protection animale vacances (OPAV). L'objectif est de réaliser des contrôles ciblés sur certains types d'établissements ayant une activité accrue durant l'été (pensions, refuges pour animaux, établissements détenant des équidés...).

Pour 2014, les feuilles de route ministérielles des services de la DDCSPP d'Eure-et-Loir priorisaient les secteurs suivants : parcours acrobatiques en hauteur, centres équestres, tourisme équestre saisonnier, baignades à accès payant, sécurité des activités sportives et de loisirs, marchés forains, hébergements de vacances, hygiène dans les accueils collectifs de mineurs (ACM)”.

3°) Qui effectue les contrôles ?

“Au sein de la DDCSPP, ce sont les services suivants qui sont chargés de mener les contrôles :

- Jeunesse, Sports, Vie Associative et Solidarité (JSVAS),
- Santé, Protection Animale - Environnement, Nature (SPA-EN),
- Qualité, Sécurité des Aliments (QSA),
- Sécurité des Produits Industriels, Protection du Consommateur (SPIPC).

Ceci représente **une vingtaine d'agents, soit près du 1/3 de l'effectif de la DDCSPP.**

A l'occasion de l'OIV, la dimension interministérielle prend tout son sens et se traduit par une **efficience globale accrue des contrôles lors d'une intervention unique dans un même établissement.**

Par exemple, sur un camping, on s'intéresse aussi bien à la partie hébergement, classement du terrain, qu'à la sécurité des équipements de loisir comme les piscines, les aires de jeux, et au respect des règles d'hygiène du restaurant... Cela mobilise les compétences complémentaires d'agents des services QSA, JSVAS et SPIPC.

De la même manière, dans les centres équestres par exemple, un agent SPA-EN s'intéressera à la santé, protection animale et aux médicaments, tandis qu'un autre du service JSVAS vérifiera la qualification des « encadrants » et la sécurité des équipements de protection individuelle et enfin, un troisième, du service SPIPC, vérifiera que les règles d'information du consommateur sont bien respectées.

Enfin, un accueil collectif de mineurs (ACM) pourra être abordé sous l'angle de la qualification des personnels d'encadrement et la qualité de l'enseignement aussi bien que de la qualité et sécurité des denrées servies aux jeunes.

Depuis 2011, j'assure la consolidation de la programmation en amont, la récupération des données et la coordination durant la période des contrôles, et j'effectue la synthèse finale de l'OIV et la préparation médiatique”.

4°) Combien de contrôles ont été opérés cet été ?

“Il avait été prévu de vérifier 266 établissements. En définitive, ce sont **302 structures** (contre 241 en 2013) qui ont fait l'objet d'une, voire de plusieurs interventions durant l'OIV, se répartissant en : 30 établissements d'activités physiques et sportives, 72 ACM, 53 établissements de remise directe, 22 établissements liés aux animaux et 125 établissements d'hébergement, de services divers (laveries et stations-service) et sites Internet”.

5°) Quel est le bilan pour cette année ?

“**Le taux de non-conformités observées est en baisse sensible par rapport à 2013 (- 10 %) et, excepté quatre cas de manquements caractérisés à des règles d'hygiène ayant entraîné des fermetures temporaires, il n'a pas été constaté d'anomalies particulièrement graves** (10 procès-verbaux et 11 mises en demeure)”.



Contrôle d'un accueil collectif de mineurs en juillet 2014



Commémoration du Centenaire de la guerre 14-18 à la préfecture

Dans le cadre du cycle mémoriel du Centenaire de la première guerre mondiale, la préfecture d'Eure-et-Loir a organisé du vendredi 12 au dimanche 14 septembre 2014 une action intitulée « Le don du sang, hier et aujourd'hui ». Cette action s'est traduite par une exposition sur le rôle sanitaire de l'Eure-et-Loir durant le conflit, qui a attiré 1130 visiteurs, et en parallèle, une collecte de sang, ouverte au public (161 donneurs dont 44 nouveaux donneurs).



Le préfet Nicolas Quillet au don du sang.



Le colonel Eric Lamiral, du groupement départemental de gendarmerie d'Eure-et-Loir, au don du sang.

Journée européenne du patrimoine à la préfecture

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine (20 et 21 septembre 2014), l'Hôtel de la préfecture (Hôtel des Ligneris) a ouvert ses portes au public le samedi 20 septembre. L'exposition du ministère de l'intérieur "Hommes et femmes du ministère de l'intérieur dans la grande guerre", installée dans la cour d'honneur de l'Hôtel des Ligneris, et trois visites commentées des lieux ont rassemblé au total 110 visiteurs. Pour clôturer cette journée, le préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas Quillet, a accueilli la pianiste Laure Colladant pour un récital Schubert joué sur un piano-forte dans le grand salon de réception de l'Hôtel de la préfecture.



Récital de piano-forte dans le grand salon de réception de l'Hôtel des Ligneris à Chartres.

La pianiste Laure Colladant

Journée de sensibilisation au risque de prostitution

La journée de sensibilisation au risque de prostitution a été programmée dans chaque département de la région Centre avec le soutien de la délégation régionale aux droits des femmes. En Eure-et-Loir, la journée, organisée par la **mission Droits des femmes** de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et inaugurée par le préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas Quillet, s'adressait tout particulièrement aux acteurs de terrain, réunis en nombre : professionnels de la justice, de la police, de la gendarmerie, de la santé, du social, de l'éducation et de l'accompagnement vers l'emploi.

L'association Mouvement du Nid, dont les délégations du Loiret et d'Indre-et-Loire interviennent dans toute la région, a animé cette journée dont l'objectif était d'**apporter aux acteurs de terrain des éléments de connaissance et de compréhension mais aussi de recueillir leurs besoins**.

Les échanges de cette journée devront permettre de jeter les bases d'un **plan d'action opérationnel sur la prostitution** qui viendra enrichir le futur **protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes**.



Inauguration de la journée par le préfet d'Eure-et-Loir Nicolas Quillet.



Intervention de Mme Anne Guardiola, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.



Mme Marcelle Provost, de la section départementale du Mouvement du Nid, en présence du préfet Nicolas Quillet et du DDCSPP, Jean-Bernard Iché.

EN EURE-ET-LOIR

FOCUS : Le crédit impôt compétitivité emploi (CICE)

Au 12 septembre 2014, 2 296 sociétés dont le siège se trouve en Eure-et-Loir ont demandé à bénéficier du CICE, soit en l'imputant directement sur l'impôt sur les sociétés (IS) dû, soit en demandant la restitution lorsque l'IS était inférieur au CICE. Dans ce dernier cas, les demandes ont été traitées par les services des impôts des entreprises dans un délai moyen de 23,8 jours (délai moyen national : 25,8 jours).

Au total, ces sociétés ont bénéficié de **23,8 millions d'euros** se répartissant en **13,3 millions d'imputation et 10,5 millions de restitution**.

Au plan national, 433 386 sociétés ont utilisé le CICE à hauteur de 4, 840 milliards d'euros.

Le CICE utilisé par les entreprises exploitées sous forme individuelle, qui ouvre droit à une imputation sur l'impôt sur le revenu, a bénéficié à 1 264 chefs d'entreprise pour un montant global de 1,9 million d'euros, soit sous forme d'une réduction de l'impôt sur le revenu dû (majorité des cas), soit sous forme de restitution lorsque le CICE est supérieur à l'impôt.

Si l'on cumule le CICE des sociétés et celui des entreprises individuelles, on aboutit à un montant total de **25,7 millions d'euros au profit de 3 560 entreprises**, toutes formes d'exploitation confondues.

Par ailleurs, **77 entreprises du département ont eu recours au préfinancement du CICE** depuis le début de l'année 2014 pour un montant total de **4,439 millions d'euros**. 24 dossiers se rapportent au préfinancement du CICE 2013 (calculé sur les salaires versés en 2013) pour 0,574 million d'euros et 53 au préfinancement du CICE 2014 (calculé sur la prévision de la masse salariale 2014) pour 3,864 millions d'euros.

EN EURE-ET-LOIR

EN BREF : Bon à savoir

Rencontres de la Sécurité
Pour mieux nous connaître !
du 8 au 11 octobre 2014

2ème édition des Rencontres de la Sécurité en Eure-et-Loir, du mercredi 8 au samedi 11 octobre 2014 à Chartres.



Congrès des maires d'Eure-et-Loir : samedi 11 octobre 2014 à Nogent-le-Rotrou, salle Mendès France - « Nouveaux mandats, nouveaux enjeux : quel avenir pour les élus locaux ? ».



L'édition 2014 des **Artisanales de Chartres** - " L'Artisanat au féminin " du 10 au 13 octobre 2014.



Les services de l'Etat en Eure-et-Loir ouvrent leurs comptes **Twitter** et **Facebook** le 8 octobre 2014.

DEPART / ARRIVEE



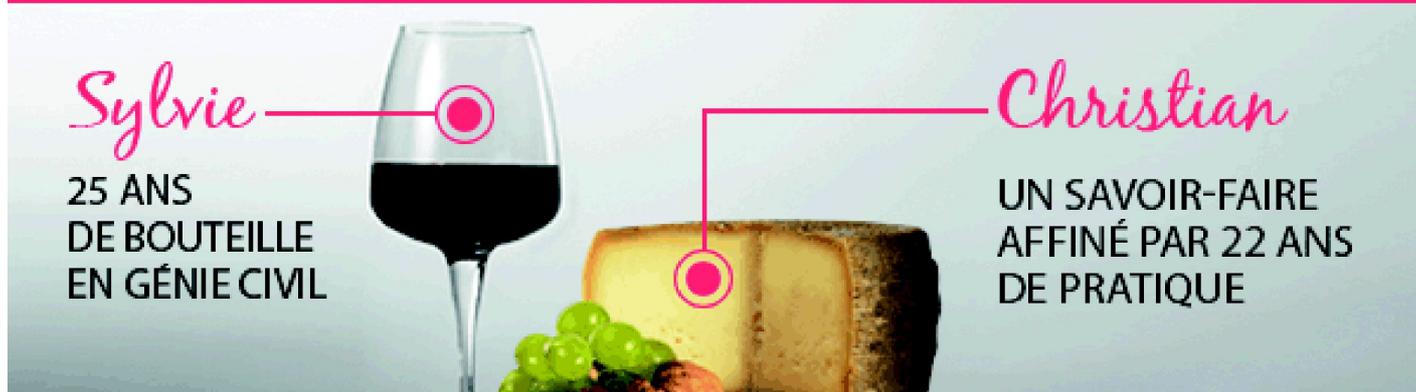
Départ du DDFIP, Jacques Bazard, qui a pris ses nouvelles fonctions à Tours, le 1^{er} octobre. Il est remplacé par **M. Michel Derrac**, qui arrive de la DATAR. M. Derrac a également été le premier directeur de la Direccte Centre. >>>>>>>



Promouvoir l'emploi des seniors

Devant la forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi seniors enregistrée en région Centre (+ 10,5 % sur un an), le service public de l'emploi a élaboré dès décembre 2013 un plan régional spécifique dédié au retour à l'emploi des plus de 50 ans.

DANS L'ENTREPRISE AUSSI, L'ÂGE EST UN AVANTAGE



LES SENIORS CAPITAL EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE



Ce plan, qui intègre une campagne de communication ciblée en direction des employeurs à partir du 15 septembre 2014, fait aujourd'hui écho aux pistes d'action pour l'emploi des seniors présentées le 23 juin 2014 par M. François Rebsamen, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Beaucoup de responsables du recrutement véhiculent encore des idées reçues sur les seniors. Ces derniers auraient peu de capacité d'adaptation aux nouvelles méthodes de travail et une maîtrise insuffisante des outils numériques. Sans compter leur prétention salariale, jugée souvent excessive et leur propension à être sujets à des problèmes de santé.

Pourtant, lorsque l'on interroge des chefs d'entreprises qui se sont lancés dans l'embauche d'un salarié de plus de 50 ans, les atouts de ces derniers sont toujours mis en avant : expérimentés, sérieux, stables, disponibles, car libérés des contraintes familiales,...

Partant de ce paradoxe, la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et Pôle emploi Centre ont conçu une campagne de communication intitulée « *Dans l'entreprise aussi, l'âge est un avantage* ». Celle-ci se traduira par des insertions publicitaires dans les magazines consulaires du 15 septembre à fin décembre 2014, ainsi que par des bannières web sur les sites des partenaires institutionnels.

En savoir plus :

@ <http://www.centre.direccte.gouv.fr/Promouvoir-l-emploi-des-seniors>

DANS LA REGION ACTUALITE : NOUVEAU DIRECTEUR REGIONAL

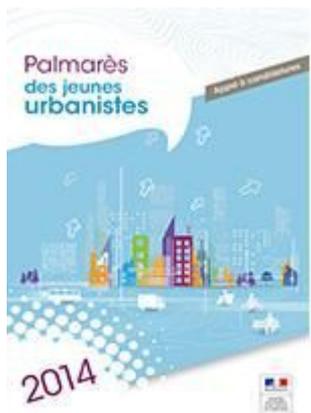
M. Christophe Chassande, nouveau Directeur de la DREAL Centre



M. Christophe Chassande, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Centre, à compter du 1^{er} septembre (arrêté ministériel du 18 juillet 2014). M. Chassande était jusque là directeur adjoint de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE). M. Chassande connaît déjà la région Centre : de mars 2002 à juillet 2010 il a successivement occupé les postes de directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et directeur départemental des territoires, dans le Loir-et-Cher.

DANS LA REGION ACTUALITE : EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT EN REGION (www.centre.gouv.fr)

Palmarès 2014 des Jeunes urbanistes



Une nouvelle session du Palmarès des Jeunes Urbanistes est organisée en septembre 2014. Ce prix vise à récompenser, pour la qualité de leurs démarches et productions, de jeunes professionnels intervenant dans différents domaines de l'urbanisme.

Les candidats devront être âgés de moins de 40 ans (moyenne maximum si candidatures en équipe). Ils devront démontrer leur capacité à construire des problématiques autour de grands enjeux contemporains de l'urbain, des territoires, ou à investir des domaines innovants et à développer de nouvelles technologies.



En savoir plus :

<http://centre.gouv.fr/A-la-Une/Breves/Session-2014-du-Palmares-des-Jeunes-Urbanistes-26-aout-2014>

Les marchés publics régionaux mutualisés en ligne

Les avis de marchés publics régionaux mutualisés sont disponibles à la consultation en ligne depuis le site Internet des services de l'Etat en région Centre, avec un accès direct à la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <http://centre.gouv.fr/Actualites/Avis-de-consultation-publique-Marches-publics>

Plate-forme des Achats de l'Etat

www.marches-publics.gouv.fr

N° Assistance 01 76 64 74 07

Le comité régional de l'alimentation 2014

Jeunesse, aide alimentaire, réduction du gaspillage alimentaire : trois priorités dans la politique alimentaire régionale.

Le Comité régional de l'alimentation (CRALIM) 2014, qui s'est réuni le 4 juin 2014 matin à la Préfecture de région, a concentré ses travaux sur trois axes prioritaires :

- **sensibilisation des jeunes en milieu scolaire à une bonne alimentation** : le programme européen **Un fruit pour la récré**, destiné à favoriser la découverte des multiples vertus de la consommation de fruits, est peu mobilisé en France, et encore moins en région Centre. Ouvert à tous les établissements scolaires des maternelles aux lycées, il pourrait connaître une relance en région Centre, alors que les moyens européens vont être majorés à la prochaine rentrée scolaire (prise en charge de 75% des achats).



Certains établissements pourront bénéficier d'animations gratuites par une diététicienne d'Interfel (Interprofession de la filière fruits et légumes), grâce à une convention signée avec le Président de la Fédération nationale des producteurs de fruits et légumes frais lors du CRALIM. Le grand succès qu'ont connu les Parcours du Goût 2014, événement national organisé à la Foire expo d'Orléans par la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour près de 200 jeunes, devrait favoriser de nouvelles initiatives communes à destination de ce public.

Photo : DRAAF Centre. Signature de la convention par M. François Progetti (Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en région Centre), M. Bruno Dupont (Président de l'Interprofession de la filière fruits et légumes frais) et Mme Christine Laine (Chargée de l'opération « 1 fruit pour la récré », à la Direction générale de l'alimentation au Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt)

- **la réforme de l'aide alimentaire** : alors que les modalités de financement de l'aide alimentaire européenne viennent d'évoluer, que les associations distributrices sont entrées dans un processus d'habilitation, un rapprochement est en cours entre les services du Ministère de l'agriculture et ceux de la cohésion sociale, en partenariat avec les organismes distributeurs, et particulièrement les Banques alimentaires.

- **lutte contre le gaspillage alimentaire** : une table-ronde a permis de donner la parole aux représentants des collectivités locales, des associations et des consommateurs, pour identifier des actions communes possibles.

Le CRALIM 2014 en ligne :

@ <http://draaf.centre.agriculture.gouv.fr/CRALIM-2014-Une-matinee-riche-d>

Les procédures de demande de logement social en cours de réforme

Le nouveau Système national d'enregistrement (SNE) des demandes de logement social est en fonctionnement depuis 2012. Il permet aux guichets enregistreurs (organismes HLM, mairies,...) de délivrer au demandeur un "numéro unique" départemental, dont la date sert notamment à mesurer des délais anormalement longs de proposition d'un logement social pour l'application du droit au logement opposable (DALO). Il permet également de connaître de manière plus fine les caractéristiques de la demande.

En région Centre, l'État a confié la gestion du SNE à l'Association de gestion des fichiers de la demande (AFIDEM), créée sous l'égide de l'Union sociale pour l'habitat (USH) du Centre. Celle-ci regroupe tous les bailleurs sociaux de la région.

La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Centre était récemment invitée à l'assemblée générale de l'AFIDEM. Cette réunion a permis d'effectuer le bilan de

l'activité 2013 de l'association, en grande partie consacrée à un plan de fiabilisation "quantitative" des données du SNE, en particulier pour résorber le déficit de radiation des demandes à la suite de l'attribution d'un logement.

Grâce au travail réalisé avec les bailleurs sociaux, le SNE donne une photographie plus nette de la situation de la région Centre. Cette fiabilisation devra être consolidée en 2014 et élargie à des aspects "qualitatifs".

A l'avenir, la loi pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové (ALUR), adoptée le 23 mars 2014, va réformer les procédures de demande d'un logement social.

Il s'agira, par exemple, de pouvoir enregistrer directement sa demande en ligne, en un seul exemplaire, et d'être ainsi mieux informé de son instruction, ce qui constituera une mesure de simplification pour l'utilisateur.



Photo : DREAL Centre

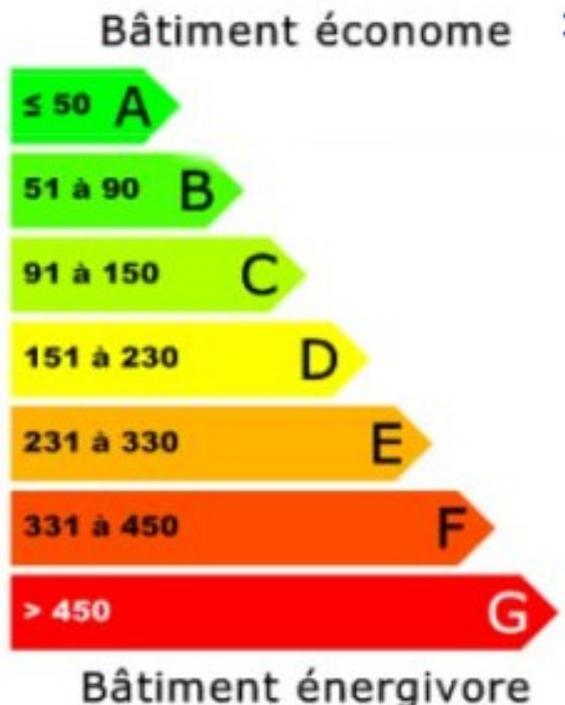
Le dispositif des certificats d'économie d'énergie accessible aux services de l'Etat en région Centre

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) incite les fournisseurs d'énergie (les «obligés») à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients en leur imposant une obligation de réalisation d'économies d'énergie.

En cas de non-respect de cette obligation, calculée sur leur chiffre d'affaires, les fournisseurs d'énergie doivent verser une pénalité libératoire de 2 centimes d'euro par KWh cumac (ce terme est la contraction de « cumulée » et « actualisée », car l'importance de l'économie d'énergie est calculée sur la durée d'application de la réduction de la consommation).

Les obligés ont le choix des actions, notamment de réaliser directement des opérations standardisées dont la liste est fixée par arrêté ministériel ou à défaut, acheter des certificats auprès d'autres acteurs attestant que ces opérations d'économie d'énergie ont bien été effectuées.

Un marché national des CEE s'est développé. Des sociétés intermédiaires se sont spécialisées dans la recherche des travaux d'économie d'énergie et s'assurent de leur performance. Elles achètent auprès de la personne qui a réalisé et payé les travaux d'économie d'énergie le droit de présenter l'opération devant un pôle national, qui certifie le nombre de KWh cumac générés. L'intermédiaire vend ensuite le certificat qu'il a ainsi acquis à un obligé, fournisseur d'énergie.



A l'issue d'une procédure menée selon les règles de la commande publique, une société intermédiaire a été sélectionnée pour signer avec le Préfet de région une convention de valorisation des travaux d'économie d'énergie réalisés dans les bâtiments de l'État. Cette convention simplifie l'accès au dispositif des CEE des services de l'État en région Centre et permet de valoriser le MWh cumac ainsi économisé à hauteur de 2,90 €.

Les services de l'État, comme tout particulier ou entreprise, peuvent désormais bénéficier du financement de leurs travaux d'économie d'énergie par ces sociétés intermédiaires. Selon le type de travaux, l'importance de ces financements peut atteindre des taux de l'ordre de 15 % pour des changements de chaudières performantes, voire 35 % pour des isolations de combles.

Contact : eric.eberstein@centre.pref.gouv.fr